



30 septembre 2021

(21-7340)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ISRAËL: ORDONNANCE N° 5732-1972 SUR LES MARQUES DE FABRIQUE
OU DE COMMERCE (NOUVELLE VERSION), (VERSION DE 2004)

Membre présentant la notification	ISRAËL
--	--------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	ORDONNANCE N° 5732-1972 SUR LES MARQUES DE FABRIQUE OU DE COMMERCE (NOUVELLE VERSION), (VERSION DE 2004)
Objet	Marques de fabrique ou de commerce
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/ISR/21_6095_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/ISR/T/1
Brève description du texte juridique notifié	
Texte consolidé révisé	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	17 mai 2004
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	2 novembre 2010
--	-----------------

Autres renseignements	La loi notifiée était en vigueur depuis le 17 mai 2004. La distribution de cette notification par le Secrétariat a été retardée par inadvertance en raison d'une erreur de procédure.
Organisme ou autorité responsable	Office israélien des brevets – Ministère de la justice

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.